



## DOSSIER TYPE D'AGREMENT DES EXPORTATEURS DE CACAO HORS NORME, RESIDUS ET DECHETS DE CACAO CAMPAGNE 2018/2019

### SOCIETES NOUVELLES

Pièces à fournir selon l'ordre ci – dessous

1. Une demande d'agrément adressée au *Directeur Général du Conseil du Café-Cacao* pour obtenir la qualité d'exportateur de Cacao hors norme, de résidus et de déchets de cacao, au titre de la campagne 2018-2019 ;
2. Un Registre de Commerce et du Crédit Mobilier du greffe du tribunal du lieu du siège social ;
3. Une attestation bancaire justifiant d'un capital social minimal de **cinquante millions de francs CFA (50.000.000 FCFA)**, entièrement libéré en numéraire, et produire, à cet effet, tous documents justifiant de la régularité de la constitution du capital social, ainsi que l'attestation bancaire de dépôt des fonds constituant ce capital social ;
4. Une attestation de caution bancaire d'un montant minimal de **cinquante millions de francs CFA (50.000.000 FCFA)** qui pourra être appelée en cas de défaillance ;
5. Une attestation de capacité de collecte et de transformation annuelle minimale de **cinq mille (5 000) tonnes de produit** ;
6. **La preuve de la propriété d'une usine de transformation ayant une capacité de broyage minimale de cinq mille (5 000) tonnes de produit ou un contrat de bail ;**
7. **Ne pas être transformateur de fèves de cacao agréé au titre de la campagne en cours ;**
8. Les Statuts de la société mis en harmonie conformément aux dispositions de l'acte uniforme OHADA relatif aux sociétés commerciales avec les indications suivantes :
  - a. la composition du capital social ;
  - b. la liste des sociétaires ;
  - c. la nationalité des sociétaires ;
  - d. le montant de la participation de chaque sociétaire;
- 9- La liste des membres du personnel cadre de la société avec indication des nationalités et des fonctions ;

Ts  

- 10- Le compte d'exploitation prévisionnel ;
- 11- L'attestation de régularité fiscale vis-à-vis de la Direction Générale des Impôts ;
- 12- L'attestation de régularité douanière vis-à-vis de la Direction Générale des Douanes ;
- 13- Un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois pour chacun des dirigeants de la société ;
- 14- Fournir un contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile et professionnelle ;
- 15- Un courrier adressé au *Directeur Général du Conseil du Café-Cacao* engageant la société à :
  - e. honorer tous ses engagements vis-à-vis du *Conseil du Café-Cacao* ;
  - f. respecter la réglementation en vigueur en matière de collecte, de transformation et d'exportation de hors norme de cacao, de résidus et de déchets ;
  - g. communiquer au Conseil du café-Cacao les documents justifiant la bonne exécution des engagements.
- 16- La preuve du paiement des frais de dossier fixé à 100.100 FCFA.
- 17- Le compte contribuable
- 18- Les CV des dirigeants et du personnel cadre de la société commerciale

**NB :**

- a. Le *Conseil du Café-Cacao* examine les installations, ainsi que les moyens techniques et financiers du demandeur ;
- b. Le *Conseil du Café-Cacao* apprécie également l'aptitude du demandeur à réaliser ses objectifs dans les conditions compatibles avec les règles de commercialisation des produits de la filière ;
- c. Le *Conseil du Café-Cacao* obtient tous les renseignements sur les demandeurs, les actionnaires et les dirigeants, ainsi que sur leur probité.

**La Direction Générale**